

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 19 (1992)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Votations du 17 mai 1992 : sept objets - six oui  
**Autor:** Tschanz, Pierre-André / Willumat, Heidi / Rusconi, Giuseppe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912710>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Votations du 17 mai 1992

# Sept objets – six oui

Sept objets – c'est un record – étaient mis en votation sur le plan fédéral le 17 mai 1992. Six de ces objets ont été approuvés, alors qu'un seul a été rejeté.

## Adhésion Bretton Woods

55,8% des citoyennes et citoyens ont approuvé l'arrêté fédéral concernant l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Groupe de la Banque mondiale). La loi régulant cette participation suisse a obtenu 56,4% de oui.

## Protection des eaux

Le révision générale de la loi sur la protection des eaux a recueilli 66,1% de oui contre 33,9% de non. La nouvelle législation sur la protection des eaux vise à empêcher tout bétonnage excessif des cours d'eau et à garantir un débit d'eau minimum en aval d'installations en particulier. Le souverain a en revanche nettement rejeté – 62,9% de non du peuple et unanimité des cantons – l'initiative populaire «pour la sauvegarde de nos eaux». Cette initiative, prévoyant des normes beaucoup plus sévères, émanait de milieux d'écolos et de pêcheurs.

Lors de la troisième tentative, l'approbation de la création d'un service civil a permis de satisfaire à une revendication qui remonte à plusieurs dizaines d'années.  
(Photo: Keystone)



## Génétique et procréation assistée

73,8% des votants et l'ensemble des cantons suisses moins le Valais ont dit oui à un nouvel article constitutionnel relatif au génie génétique et à la procréation assistée. Il vise à protéger l'être humain, les animaux et les plantes contre tout abus de la science génétique. Il interdit en particulier la vente d'embryons et le recours à des «mères porteuses» et réglemente la fécondation «in vitro».

## Service civil

L'ensemble des cantons et 82,5% du peuple ont approuvé un article constitutionnel prévoyant la création d'un service civil pour objecteurs de conscience. Il ne s'agit que de l'inscription d'un principe dans la constitution. Le Parlement devra élaborer une loi d'organisation de ce service civil.

## Commentaire

Premièrement: malgré l'importance et la diversité des objets soumis au vote, le taux de participation n'a pas franchi la barre de 40 pour cent. Bien qu'en Suisse on soit habitué à de tels taux, on aurait pu cette fois s'attendre à un peu mieux, notamment parce que les excursionnistes du dimanche auraient pu utiliser le vote par correspondance. Le fait est que certains objets étaient très complexes; en outre, on peut constater une certaine lassitude des électeurs. En plus de cela, il y a probablement aussi une certaine résignation et une distanciation par rapport à la politique élaborée au Palais fédéral (c'est le cas au Tessin) et à certaines décisions prises récemment par le gouvernement, comme celle de remettre de l'héroïne à des toxicomanes.

Deuxièmement: indépendamment du faible taux de participation, le oui d'une

## Demande d'adhésion

Le 18 mai 1992, le Conseil fédéral s'est résolu à faire acte de candidature à la CE. Le double «oui» du peuple lors des dernières votations sur la Banque mondiale ainsi que sur le FMI a, sans doute, influencé la conclusion du Conseil fédéral.

WIL

## Droit pénal en matière sexuelle

La révision des dispositions du Code pénal relatives aux infractions contre les mœurs a été acceptée par 73,1% des votants. L'âge de protection des enfants reste fixé à 16 ans, mais le nouveau droit tolère les «amours juvéniles» entre jeunes gens de moins de trois ans de différence d'âge. Le nouveau droit tolère la pornographie dite douce, mais réprime plus sévèrement la pornographie «dure». Enfin, il condamne, sur plainte de la victime, le viol entre époux.

La participation à ces votations a été légèrement inférieure à 38% du corps électoral.

P.-A.T.

majorité du peuple à l'adhésion au FMI doit être considéré comme un signal important. C'est un signe d'ouverture vis-à-vis de l'étranger, qui aurait été impensable il y a peu d'années encore. Mais ne soyons pas trop optimistes quant aux prochaines échéances «européennes».

**Giuseppe Rusconi**

Le FMI ne touche pas directement le citoyen; en revanche, ce sera le cas pour l'Europe. Et les choses pourraient évoluer, même si nous ne le souhaitons pas.

Troisièmement: une forte majorité des électeurs ont approuvé l'article constitutionnel prévoyant un service civil. Lorsque l'on se rappelle qu'en 1977 et 1984, deux initiatives relatives au service civil ont été nettement repoussées, on constate là aussi un changement des mentalités. Cependant, la vraie bataille, celle concernant la forme du service

# Revue de presse

Le lendemain, beaucoup de quotidiens ont consacré plus d'une page aux résultats de la votation. Sur les manchettes des journaux, on soulignait surtout l'ouverture de la Suisse face au monde.

## Neue Zürcher Zeitung

Dans ce quotidien zurichois proche du parti radical, Christoph Wehrli écrit «Le pas franchi vers une coresponsabilité dans le système de Bretton Woods est important et réjouissant. Le débat qui a précédé la votation a fait ressortir le rôle clé joué par ces deux institutions et cette décision prend encore davantage d'importance grâce à la légitimité que lui confère la démocratie directe. L'approbation n'est pas massive, mais quand même nette avec 56 pour cent de oui.» Mais: «Bretton Woods» en particulier ne pouvait pas compter sur sa popularité et l'adhésion a été combattue non seulement par les défenseurs d'une «indépendance» isolationniste, mais également pour des motifs touchant à la politique en matière de développement.» Wehrli note en outre: «Dans l'optique de la politique européenne, cette votation sur le FMI et la Banque mondiale était considérée par certains comme un test. «Plus loin:» Il s'agit de deux thèmes différents.»

civil, n'aura lieu que lors des débats sur la loi d'application.

Quatrièmement: une nette majorité des électeurs a également approuvé deux projets touchant à la morale: la réglementation de la fécondation «in vitro» et la modification du droit pénal en matière sexuelle, qui avait provoqué un vaste débat au sein du Parlement, notamment en ce qui concerne la décriminalisation des amours juvéniles. Seul le canton du Valais – catholique – a dit non, considérant que ces deux réformes étaient trop laxistes.

Cinquièmement: l'initiative populaire «pour la sauvegarde de nos eaux» a été rejetée à une majorité très nette, parce que cette initiative allait «trop loin» (et que l'on craignait une hausse des tarifs d'électricité); par contre, la loi sur la protection des eaux, qui améliore quelque peu la situation actuelle, a été approuvée. ■

## CORRIERE DEL TICINO

«L'approbation par les électeurs de l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods peut être considérée comme un succès inespéré», estime Carlo Manzoni dans le plus grand quotidien (indépendant, bourgeois) de la Suisse italienne. Et il poursuit: «En réalité, peu de gens l'avaient prévu, même si beaucoup l'avaient espéré dans les milieux officiels à Berne. L'expérience montre qu'il est difficile de faire passer en votation populaire un projet qui est combattu à la fois par la droite et par la gauche.» Contrairement à Wehrli, Manzoni voit un lien entre la votation sur Bretton Woods et la votation sur l'Espace économique européen: «Après les résultats d'hier, on peut être également optimiste en ce qui concerne la votation qui aura lieu à la fin de cette année.»

## 24 heures

Dans le quotidien lausannois «24 heures» (indépendant, centre gauche), Denis Barrelet arrive à des conclusions semblables: «Aux orties, l'arrogance nationaliste qui nous susurrait que pour être heureux, il faut oublier les affamés dans leurs mouroirs. A la poubelle, les tartuferies tiers-mondistes alémaniques voulant nous faire croire que le FMI changera à notre image si nous lui tournons le dos! Hier, c'est la raison qui a gagné. Et aussi, une saine confiance en soi.» Plus loin, Barrelet écrit: «Jusqu'au dernier moment, on aura tremblé. Les milieux économiques, jugeant la partie perdue d'avance, avaient refusé de s'engager financièrement dans la campagne. (...) Depuis hier, on sait que les Suisses ne s'abandonnent plus à l'esprit de hérisson. Transversale alpine, espace économique européen, adhésion: il est permis d'aborder ces échéances avec une certaine confiance.»

## Basler Zeitung

Au sujet de l'adoption de l'article constitutionnel relatif à l'introduction d'un service civil, Peter Amstutz écrit dans ce quotidien bâlois (indépendant, centre gauche): «Depuis hier, une deuxième règle constitutionnelle vient s'ajouter au principe de l'obligation générale de servir: «La loi prévoit l'organisation d'un service civil.» Avec une clarté qui ne permet aucune autre interprétation, le peuple et les cantons, confiants en un avenir plus pacifique en Europe, ont ouvert la voie à une solution de l'épi-

## Initiatives populaires pendantes

**Pour une agriculture paysanne compétitive et respectueuse de l'environnement**  
Melchior Ehrler, Laurstrasse 10  
CH-5200 Brugg AG

**Pour un jour de la fête nationale férié**  
Rudolf Keller, Prattlerstrasse 7  
CH-4402 Frenkendorf BL

**Pour l'extension de l'AVS et de l'AI**  
Fritz Leuthy, Monbijoustrasse 61  
CH-3000 Berne 23

**S.O.S. – pour une Suisse sans police fouineuse**  
Katherin Weber, Case postale 6948  
CH-3001 Berne

**Paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature**  
Urs Meier, WWF Suisse  
Förrlibuckstrasse 66, CH-8037 Zurich

**Contre l'immigration illégale**  
Max Friedli, Ahornweg 2  
Case postale, CH-3000 Berne 9

neux problème de l'objection de conscience: il ne saurait être question d'un libre choix entre le service militaire et le service civil.»

## Nouvelliste

*et Feuille d'Avis du Valais*

Pour conclure cette revue de presse, voici un extrait d'un article de François Dayer dans le plus grand quotidien (catholique) du Valais sur le oui du peuple à la révision du code pénal en matière de sexualité: «Le refus de ces deux objets moraux par le Valais seul n'aura pas fini de susciter les gloses de nos admirateurs habituels d'outre-Sarine. Relativement nuancé par rapport à la netteté de la position valaisanne, le vote devrait simplement inspirer un constat de fait: les valeurs morales ont encore parfaitement cours dans ce canton où l'avis de l'Eglise – qui n'a pas donné de consigne mais indiqué une direction – n'est pas considéré par le peuple comme une quantité négligeable. Plutôt reconfortant par les temps qui courrent.» ■

## Votations fédérales

**27 septembre 1992**  
**6 décembre 1992**

Les objets n'ont pas encore été déterminés.